

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-06-045

**Constitution de deux groupements de commande :  
réalisation d'un audit énergétique et réalisation d'un  
Schéma Directeur Immobilier Energie**

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> :	20 juin 2024	<b><u>Séance du 27 juin 2024</u></b>  A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	02 juillet 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	22	
▪ Nombre de votants :	29	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

### **Étaient absents excusés et représentés :**

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

### **Étaient absents :**

**Secrétaire de séance** : Nicolas CHASTEL

La commune de Morières-lès-Avignon, consciente des enjeux environnementaux, a depuis plusieurs années engagé des investissements importants afin de poursuivre et d'accélérer la transition énergétique.

Nombre de ces investissements concernent le patrimoine communal, notamment :

- la rénovation de l'éclairage public
- l'isolation par l'extérieur et installations de toitures avec panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux
- la rénovation énergétique de la mairie annexe
- l'installation progressive de climatisations réversibles dans les écoles

- la mise en place d'un marché de performance énergétique à partir de bâtiments communaux équipés de chaufferies à gaz, visant à maîtriser les dépenses d'énergie et à assurer un meilleur entretien ainsi qu'un renouvellement régulier des équipements

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le Grand Avignon accompagne déjà les communes vers une construction durable, la performance énergétique et le déploiement des énergies renouvelables. Aujourd'hui, il propose d'aller plus loin en lançant une étude globale.

Cette étude correspond à un Schéma Directeur Immobilier Energie (SDIE), permettant de prioriser des travaux d'amélioration de la performance énergétique et de tirer parti des externalités liées à l'amélioration de la valeur patrimoniale.

Dans une logique de Programme Pluriannuel d'Investissement, le SDIE permet de phaser les projets et d'élaborer une vraie stratégie immobilière, financière et énergétique du patrimoine et d'avoir un visuel complet par bâtiment, en intégrant toutes les stratégies du territoire autour de la transition écologique.

Désireuse de poursuivre son engagement dans ce domaine, la commune de Morières souhaite adhérer au groupement de commandes institué à cet effet.

Dans ce cadre et afin de répondre à un besoin partagé en matière de gestion patrimoniale sobre, efficace et homogène sur le territoire, les communes visées à l'article II de la convention de groupement de commande ci-jointe, envisagent de recourir à un marché public groupé.

Dans le but de limiter les démarches administratives et de faciliter la coordination des achats entre les pouvoirs adjudicateurs, et conformément aux articles L2113-6 à 2113-8 du code de la commande publique, une convention pour la constitution d'un groupement de commande est proposée afin de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Ce dernier comporte deux volets :

1. La réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux des collectivités membres du groupement

Dans le cadre de cette première convention, quatre bâtiments communaux feront l'objet d'un audit énergétique, pour un coût total estimé à 20 000€ hors taxe. Ce montant pourra être modifié par avenant à la suite de la notification du marché public.

Les quatre bâtiments concernés sont :

- gymnase Albert Macip
- gymnase Pierre Perdiguier
- espace Robert Dion
- espace Folard

Il est précisé que cet audit fait l'objet d'un financement par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à hauteur de 50% minimum (article IX de la convention).

2. La rédaction d'un schéma directeur immobilier énergie (SDIE) pour les collectivités membres

Dans le cadre de cette seconde convention, la commune de Morières participera à la réalisation du SDIE à hauteur de 44 000€ hors taxe. Ce montant pourra être modifié par avenant à la suite de la notification du marché public.

En plus des quatre bâtiments concernés par l'audit énergétique, six autres bâtiments communaux sont intégrés au SDIE :

- le centre technique municipal
- la mairie annexe
- l'école maternelle A. Perdiguier
- l'école élémentaire J. Cassini
- les vestiaires du stade
- le local mis à la disposition du club de tennis

Il est précisé qu'un cofinancement à hauteur de 60% du coût global a été demandé auprès de la FNCCR (article IX de la convention).

Le coordonnateur des deux groupements de commande sera Monsieur Joël GUIN, Président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon et une commission d'appel d'offres sera constituée conformément à l'article VI de chaque convention.

**Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande dans les conditions fixées par la convention constitutive « Audit énergétique » jointe à la présente délibération
- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande dans les conditions fixées par la convention constitutive « Schéma Directeur Immobilier Energie » jointe à la présente délibération
- **DÉSIGNE** Monsieur Joël GUIN, Président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon, coordonnateur des deux groupements susvisés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux conventions susvisées et jointes à la présente délibération

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2024

Le secrétaire de séance,

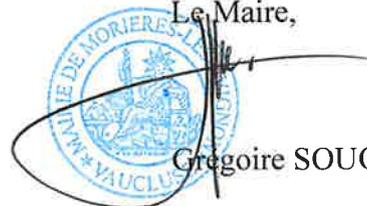
Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024

Le Maire,

Grégoire SOUQUE



Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 084-218400810-20240627-2024\_06\_045-DE